

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1204

19 mai 2008

SOMMAIRE

Accor Hôtels Luxembourg SA	57786	Mont Blanc Specialized Investment Fund	57746
Ace Asset Management	57768	Multi Media Distribution	57769
Aliance Alu S.A.	57746	Navire Barberousse SC	57771
AMBK Real Estate S.à r.l.	57788	NPB Sicav	57770
Anthony S.A.	57769	Pembroke French Investments S.à r.l. ...	57781
Astrea Holdings S.A.	57783	Peony S.A.	57783
B.E.I.O. S.A.	57791	Poli Investments One S.A.	57781
BIM Fund	57787	Poli Ru Investments Holding S.A.	57783
Capform S.à r.l.	57746	Powercom S.A.	57772
Centrum Iris S.à r.l.	57768	Retkauf IV s.à r.l.	57787
Chapa Holding S.A.	57767	Richbourg Invest S.A.	57789
Colour International S.A.	57790	Ridley Finance Europe S.A.	57786
Cross Atlantic Associates Holding S.A. ...	57782	Riganti Forging S.A.	57779
DBM Dach-ImmoFlex International	57792	Rosh Trust International Holding S.A. ...	57771
Delta Lloyd Privilege	57792	Rouf S.A.	57790
Doublet et Cie	57780	Rouf S.A.	57790
Euro Colon S.A.	57787	RW-DC Energy Investments S.A.	57786
Euro Dot S.A.	57792	S.A.F. Finanzholding S.A.	57784
Euro Dot S.A.	57786	Seabird S.A.	57769
Eurolizenz SA	57784	Seltex S.A.	57785
Ewald WOLTER S.à r.l.	57781	S.F.X. SC	57772
Familux S.à.r.l.	57782	Silinf S.A.	57788
Fiducorp	57767	Silinf S.A.	57785
Florens S.A.	57784	Silinf S.A.	57787
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav	57768	Smart International Development S.A. ..	57785
Genova Lux S.à.r.l.	57782	Société Financière pour les Pays d'Outre-	
Grevlin S.A.	57783	Mer S.A.	57789
H2O LuxCo S.à r.l.	57770	Société Générale de Construction Luxem-	
Immo Lux - Airport S.A.	57784	bourg S.A.	57785
Investissimo S.A.	57779	Stephan S.A.	57770
J.P. Morgan Capital Holdings Limited	57781	Tolérance S.C.	57771
KEV Germany 4 S.A.	57780	TowerView Sàrl	57772
L'Alpic, Sàrl	57791	Wilton 18 S.A.	57791
Laya Holding S.A.	57782	WME International S.A.	57788
Marchiol S.A.	57780		

Aliance Alu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 98.499.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2008055415/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08015. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Capform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.601.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008055422/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Mont Blanc Specialized Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.241.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Peak Partners (Luxembourg) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, represented by Mr Jean-Florent Richard, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 April 2008.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Mont Blanc Specialized Investment Fund" (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and any other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social, or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

Shares may be divided into several categories which may differ, among other things, in respect of their sales charge structure, as the Board may decide to issue within the relevant class of shares corresponding to a Fund.

The Board may decide if and from what date shares of other categories shall be offered for sale, those shares to be issued on terms and conditions as shall be decided by the Board.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in U.S. dollars of the minimum provided for by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The Board is authorised without limitation to issue fully paid shares of any category of the relevant class at any time in accordance with Article 24 hereof at the Share Price or at the respective Share Prices per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes corresponding to separate portfolios of assets (each a "Fund") which may, as the Board shall determine, be denominated in different currencies and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities of any kind and any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or permitted assets, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

Where applicable, reference to a class of shares shall be construed as meaning shares of any category of the relevant class corresponding to a Fund. The capital of the Company shall be expressed in U.S. dollars as the aggregate of the net assets of all classes of shares, for which purpose the net assets attributable to a class not denominated in U.S. dollars shall be converted into U.S. dollars.

In the event for any reason the Net Asset Value of any class of shares is lower than US\$ 5,000,000 or in the case of a class denominated in a currency other than U.S. dollars, the equivalent in any currency of such amount, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is deemed to be in the best interest of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with no redemption charge, or may, merge that class with another class of the Company or with another European economic area member state (the "EEA") undertaking for collective investments.

Termination of a class by compulsory redemption of all shares or its merger with another class of the Company or with an EEA undertaking for collective investments, may be effected after approval of the shareholders of the class to be terminated or merged at a duly convened class meeting which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the votes cast. A merger so decided by the Board or approved by the shareholders of the affected class will be binding on the holders of shares of the relevant class upon 30 days prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

In the case of a merger with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. The Company will only issue shares in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment in cash or in kind of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased and, upon application, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders at their mandated addresses in the Register of Shareholders.

All issued shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of all instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction (which may be no less than one thousandth of a share) shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

From time to time and as further described in the sales documents of the Company, the Company may determine that, in order to protect the best interests of the shareholders of the Company, certain assets or securities should be held separately from the Fund for which they were initially purchased until the resolution of a special event or circumstance (each a "Special Investment"). Each Special Investment will be held by a specific category until its liquidation, or the determination of the Company, that such investment need not be treated as a Special Investment anymore (each a "Realization"). Shares in such categories are not redeemable by a shareholder and the relevant assets must be held until Realization.

Upon Realization, the Company may either compulsory convert the shares issued in the context of a Special Investment into the category of shares held by the relevant shareholder before the Special Investment occurred or liquidate the holding of the shareholder as further disclosed in the sales documents.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions and guarantees, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to

be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Share Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof and less any contingent deferred charge, as may be decided from time to time by the Board;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant class of shares and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid; or

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any share was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall include a national or resident of the United States of America or any of its states, territories, possessions or areas subject to its jurisdiction (the "United States") and any partnership, corporation or other entity organised or created under the laws of the United States or any political subdivision thereof.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of April in each year at 3.30 p.m. and for the first time in 2009. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the first bank business day in Luxembourg thereafter. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class or category and regardless of the Net Asset Value per share within the class or category is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

No resolution to amend these Articles of Incorporation or to dissolve the Company shall be effective unless it is passed by a majority of two thirds of the votes cast.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda sent to shareholders in accordance with Luxembourg law requirements.

To the extent required by Luxembourg law, the notice shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in such newspaper as the Board may decide.

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members (each a "Director"); members of the Board need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board will choose from among its members a chairman, and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his proxy.

A Director may also participate at any meeting of the Board by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director. Such means must allow the Director to participate effectively at such meeting of the Board. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of the Directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such a affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company may have any conflicting interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such conflicting interest and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Peak Partners S.A., Geneva or any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board unless such a "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

The words "claim", "actions", "suit", or "proceeding", shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words "liability" and "expenses" shall include, without limitation, attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities.

No indemnification shall be provided hereunder to a Director or officer:

A.- against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

B.- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith and in the reasonable belief that his action was in the best interests of the Company;

C.- in the event of a settlement, unless there has been a determination that such Director or officer did not engage in wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office:

- 1) by a court or other body approving the settlement; or
- 2) by vote of two thirds (2/3) of those members of the Board of the Company constituting at least a majority of such board who are not themselves involved in the claim, action, suit or proceeding; or
- 3) by written opinion of independent counsel.

The right of indemnification herein provided may be insured against by policies maintained by the Company, shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel other than Directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company, prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law. The réviseur d'entreprises shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected.

Art. 21. The Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company in the minimum amount as disclosed in the sales documents of the Company and provided that:

(i) in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than the minimum disclosed in the sales documents, redeem all the remaining shares held by such shareholder; and

(ii) the Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available Net Asset Value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the sales documents.

In case of deferral of redemptions the relevant shares shall be redeemed at the Share Price based on the Net Asset Value per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any adjustment of charge, including, but not limited to, redemption charge in respect thereof as may be decided by the Board from time to time and described in the sales documents.

The redemption price shall be paid normally, within the period as specified by the Directors in the sales documents following the date on which the applicable Share Price was determined and shall be based on the Share Price for the relevant category of the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof, less any adjustment or charge, including but not limited to redemption charge, as may be decided by the Board from time to time and described in the sales documents. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form or any such manner as set out in the sales documents at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the Board so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant Fund equal in value (calculated in the manner described in Article 23 hereof) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of an independent auditor.

Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request switching of all or part of his shares of one category of a class into shares of the same category of another class or of another category of the same class based on a switching formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the sales documents of the Company provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make switching subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents.

Art. 22. The Net Asset Value and the Share Price and Redemption Price of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, as the Board by resolution may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the Share Price of shares of any particular class and the issue, switching and redemption of the shares in such class:

(a) during any period when the principal market or stock exchange, on which a substantial portion of the investments of the relevant class from time to time are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) any period when the net asset value of the undertakings for collective investments in which the Company will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Date;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments or the current prices of any market or stock exchange; or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange.

(f) during any period when in the opinion of the Directors of the Company there exist unusual circumstances where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing with shares of any class of the Company; or

(g) if the Company is being or may be wound-up, on or following the date on which notice is given of the general meeting of shareholders at which a resolution to wind-up the Company is to be proposed.

Any such suspension shall be made available as described in the sales documentation by the Company and shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or switching of their shares by the Company at the time of the filing of the request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, Share Price or the issue, redemption and switching of the shares of any other class.

Art. 23. The Net Asset Value of shares of each category in each class of shares in the Company shall be expressed in U.S. dollars or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to such category, being the value of the assets of the Company of such class attributable to such category less its liabilities attributable to such category by the number of shares of the relevant category.

The Share Price of a share of any category in each class shall be determined in respect of any Valuation Date to be equal to the Net Asset Value of that category on that day, adjusted to reflect any dealing charges, dilution levies or fiscal charges which the Board feels it is appropriate to take into account in respect of that category, divided by the number of shares of that category then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the nearest second decimal or such other figure as the Board may determine from time to time.

The Board may resolve to operate equalisation arrangements in relation to the Company.

The valuation of the Net Asset Value of the respective categories of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- (d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) shares or units in open-ended undertakings for collective investment will be valued at the actual net asset value for such shares or units as of the relevant Valuation Date, failing which they shall be valued at the estimated net asset value as of such Valuation Date, failing which they shall be valued at the last available net asset value whether estimated or actual which is calculated prior to such Valuation Date which ever is the closer to such Valuation Date, provided that if events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such shares or units since the date on which such actual or estimated net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board, such change;

(2) shares or units in undertakings for collective investment the issue or redemption of which is restricted and in respect of which a secondary market is maintained by dealers who, as main market-makers, offer prices in response to market conditions may be valued by the Directors in line with such prices;

(3) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(4) the value of securities (including a share or unit in a closed-ended undertaking for collective investment) and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market at the last available stock price. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised markets, the Directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes;

(5) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (4) is not, in the opinion of the Board, representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined prudently and in good faith based on the reasonably foreseeable sales price or any other appropriate valuation principles;

(6) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in a reliable and verifiable manner;

(7) Swap contracts will be valued according to generally accepted valuation rules that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flows;

(8) In respect of shares or units of an undertaking for collective investment held by the Company, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers,

offer prices in response to market conditions, the Board may decide to value such shares or units in line with the prices so established;

(9) The value of any security or other asset which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to the last available price;

(10) Any assets or liabilities in currencies other than the base currency of the classes of shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution;

(11) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets. Such fair value pricing methodology will be determined in accordance with procedures established by and under the general supervision of the Board. When the Company uses fair value pricing, it may take into account any factors it deems appropriate;

(12) If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the Board may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agent's insurance premiums fee for and any other fees payable to representatives and agents of the Company);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls subsequent to the record date for determination of the person entitled thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the Board; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature, actual or contingent, except liabilities, related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Board may take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, Directors fees and expenses, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of sales documents, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operation expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Board may calculate all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Directors shall establish a portfolio of assets for each category of each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each category of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that category of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or category or to any action taken in connection with an asset of a particular class or category, such liability all be allocated to the relevant class or category;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class or category, such asset or liability shall be allocated to all the categories pro rata to the net asset values of each portfolio; provided that all liabilities, attributable to a class or category shall be binding on that class or category; and

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class or category of shares, the Net Asset Value of such class or category of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

The Company is incorporated with multiple compartments as provided for in article 71 of the Law. The assets of a specific compartment are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of any class expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Share Price as hereinabove defined for the relevant category of the relevant class of shares. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors as disclosed in the sales documents. The Share Price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities or other assets acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Art. 25. The Board may permit any company or other person appointed for the purpose of distributing shares of the Company to charge any applicant for shares a sales commission of such amount as such company or other person may determine.

Art. 26. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year. The first accounting year shall begin upon incorporation and end on 31st December 2008. The accounts of the Company shall be expressed in U.S. dollars or such other currency, as the Board may determine. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into U.S. dollars and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company.

Art. 27. The Shareholders shall determine how the annual net investment income shall be disposed of provided that the Directors may decide to issue, on such terms as the Directors shall determine in their discretion, within each Fund, shares on which income is either distributed ("Distribution Shares") or accumulated ("Accumulation Shares").

Dividends may further, in respect of any category of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such category and which, in such event, will in respect of such category, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

The dividends will automatically be reinvested in additional shares of the same category in the relevant class, unless the shareholder has specifically elected to receive such dividends in cash.

Dividends paid in cash will normally be paid in the reference currency is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividends into the currency of their payment.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out in accordance with Luxembourg law by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto to the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

Art. 29. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Number of Capital Shares USD
Peak Partners (Luxembourg) S.A.	50,000 500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

57756

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to EUR 7,500.-

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2009:

- 1) Mr Frederic Rosset, Chairman, Managing Director, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Geneva;
- 2) Mr Luc de Vet, Managing Director, Citco (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- 3) Mr Thierry Rambosson, Chief Operation Officer, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Geneva.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2009:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Peak Partners (Luxembourg) S.A., une société organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Florent Richard, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 29 avril 2008.

La procuration donnée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une "société anonyme" sous le régime d'une "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", sous la dénomination "Mont Blanc Specialized Investment Fund" (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des Statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de tous genres et tous autres actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération quelle estime utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou filiales entièrement détenues par la Société ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements politiques, économiques, sociales ou militaires extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des présents Statuts.

Les actions peuvent être divisées en plusieurs catégories d'Actions, qui peuvent différer entre elles, entre autres choses, en ce qui concerne la structure des commissions d'entrée, que le conseil d'administration peut décider d'émettre dans une classe d'actions déterminée correspondant à un Fonds.

Le conseil d'administration déterminera si et à partir de quelle date des actions d'autres catégories sont offertes à la vente, ces actions étant émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars U.S. du minimum prévu par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible").

Le conseil d'administration est autorisé sans limitation à émettre des actions entièrement libérées de l'une des catégories de la classe concernée à tout moment conformément à l'article 24 des présents Statuts au Prix par Action ou aux Prix par Action respectifs déterminés en conformité avec l'article 23 des présents Statuts sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou tout fondé de pouvoirs de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes correspondant à des portefeuilles d'avoirs séparés (chacun un "Fonds"), lesquelles peuvent, au choix du conseil d'administration, être libellées en des devises différentes et dont le produit d'émission des actions de chaque classe sera investi, conformément à l'article 3 des présents Statuts, en valeurs de tous genres et autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à des types spécifiques d'actions ou d'obligations ou d'avoirs permis tel que le conseil d'administration déterminera de temps en temps pour chaque classe d'actions.

Toute référence à une classe d'actions sera interprétée comme se rapportant à des actions de l'une des catégories de la classe correspondante relative à un Fonds. Le capital de la Société sera exprimé en dollars U.S. comme la totalité des actifs nets de toutes les classes d'actions. A cette fin, les actifs nets d'une classe non libellée en dollars U.S. seront convertis en dollars U.S.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une des classes d'actions est en-dessous de US\$ 5,000,000 ou en cas d'une classe libellée en monnaie autre que U.S. dollars, l'équivalent de cette somme dans n'importe quelle monnaie, ou au cas où le conseil d'administration l'estime approprié à cause de changements de la situation économique ou politique affectant la Société ou la classe en question, ou parce qu'il est jugé dans l'intérêt des actionnaires concernés, le conseil d'administration peut racheter toutes les actions d'une classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, ou peut fusionner cette classe avec une autre classe de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif de l'Espace Economique Européen ("EEE").

La liquidation d'une classe par rachat forcé de toutes les actions ou par fusion avec une autre classe de la Société ou organisme de placement collectif de l'EEE, peut être effectuée après approbation par les actionnaires de la classe qu'il s'agit de liquider ou de fusionner lors d'une assemblée de classe dûment convoquée qui peut être valablement tenue sans quorum et décidée par une majorité simple des suffrages exprimés. Une fusion ainsi décidée par le conseil d'administration ou approuvée par les actionnaires de la classe affectée, sera obligatoire pour les actionnaires de la classe concernée 30 jours après la notification préalable qui leur est faite et pendant cette période les actionnaires peuvent racheter leurs actions sans commission de rachat.

En cas de fusion avec un "fonds commun de placement" la décision sera obligatoire uniquement pour les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Les produits de la liquidation qui ne sont pas réclamés par les actionnaires à la fin de la liquidation d'un Fonds, seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. La Société émettra uniquement des actions sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de leur participation.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement en numéraire ou en nature du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur deviendra, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, propriétaire des actions achetées et, sur demande, recevra, sans retard indu, la livraison d'une confirmation définitive de sa participation.

Le paiement de dividendes, s'il y en a, se fera aux actionnaires, à l'adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce Registre des Actionnaires contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires.

Les actions sont libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'actions se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer, suite à la remise de tous documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations de la part de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera inscrite et toute communication sera envoyée à cette adresse uniquement.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction (qui ne sera pas inférieure à un millième d'une action) sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

De temps à autre et comme décrit dans les documents de vente de la Société, la Société peut déterminer que, en vue de protéger les intérêts des actionnaires de la Société, certains avoirs ou valeurs devraient être détenus séparément du Fonds pour lequel ils furent initialement acquis, jusqu'à la résolution d'une circonstance ou d'un événement particulier (chacun un "Investissement Spécial"). Chaque Investissement Spécial sera détenu par un Fonds spécifique jusqu'à sa liquidation ou jusqu'à la détermination par la Société qu'un tel investissement n'a plus besoin d'être traité comme Investissement Spécial (chacun une "Réalisation"). Les actions dans un tel Fonds ne sont pas rachetables par un actionnaire et les avoirs en question doivent être détenus jusqu'à la Réalisation.

Après la Réalisation, la Société peut soit convertir obligatoirement les actions émis dans le contexte d'un Investissement Spécial en la classe d'actions détenue par l'actionnaire concerné avant que l'Investissement Spécial ne se soit produit, soit liquider la participation de l'actionnaire de la manière tel que décrite dans les documents de vente.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation de participation a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera. A partir de l'émission d'une nouvelle confirmation de participation, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation de participation a été émise deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire tous frais encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation en remplacement d'une confirmation de participation égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par n'importe quelle personne, société ou personne morale si la détention d'action par une telle personne résulterait en une violation de la loi ou de la réglementation luxembourgeoise ou étrangère ou si une telle détention peut être préjudiciable à la Société ou à la majorité des actionnaires.

De façon plus spécifique, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis ci-après. A cet effet, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif ou titulaire inscrit au Registre des Actionnaires de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application.

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai la confirmation de participation, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat"), sera égal au Prix par Action des actions de la classe en question, déterminée conformément à l'article 23 des présents Statuts sous déduction de toute commission de rachat payable en relation avec un tel rachat et sous déduction d'une commission différée, tel que décidé par le conseil d'administration de temps à autre;

3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la devise de la classe d'actions concernée et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement contre remise de la confirmation de participation, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la part de ladite banque selon ce qui précède.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" désignera tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses Etats, territoires, possessions ou de régions placées sous sa juridiction (les "Etats-Unis") et tout partnership, société ou autre entité organisées ou créés sous les lois des Etats-Unis ou d'une subdivision politique de ceux-ci.

Le conseil d'administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le conseil d'administration va (i) instruire un tel actionnaire (a) à transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société à racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au Registre des Actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes ou dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi d'avril à 15.30 heures et pour la première fois en 2009. Si un tel jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, auquel cas l'Assemblée sera tenue le premier jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant cette date. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe ou catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe ou catégorie, donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire. Un tel mandat est valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'il ne soit spécialement révoqué.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Aucune décision de modifier les présents Statuts ou de dissoudre la Société ne sera valable si elle n'est pas prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée aux actionnaires conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure exigée par la loi luxembourgeoise, l'avis sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg et dans tels journaux que le conseil d'administration décidera.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, (chacun un "Administrateur"). Les Administrateurs ne doivent pas être actionnaire de la Société.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une l'assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant, en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents ou représentés une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'Administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur de participer effectivement à une telle réunion de conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où il y a égalité des voix pour et contre une résolution, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le conseil d'administration nommera, de temps à autre, les directeurs et fondés de pouvoirs de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le conseil d'administration peut également faire toute délégation de pouvoirs à des comités qui comprendront les personnes, membres ou non du conseil d'administration, qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront membres du conseil d'administration et qu'aucune réunion de ces comités ne sera en nombre pour exercer ses pouvoirs, à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'Administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société et la politique d'investissement et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs d'une classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. L'Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un conflit d'intérêt dans une affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le conseil d'administration de son conflit d'intérêt et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "conflit d'intérêt", tel qu'employé dans le paragraphe qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Peak Partners S.A., Genève et ses sociétés affiliées et associées ou toute autre société ou entité telle que déterminée de temps à autre par le conseil d'administration à moins qu'un tel "conflit d'intérêt" soit considéré comme étant un conflit d'intérêt par les lois et règlements applicables.

Art. 18. Sous réserve des exceptions et limitations mentionnées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société sera indemnisé par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et toute dépense raisonnablement encourue ou payée par lui en connexion avec toute réclamation, action, procès ou procédure dans lesquels il serait impliqué en tant que partie ou autrement en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou fondé de pouvoirs et de tout montant payé ou encouru par lui en cas de transaction.

Les mots "réclamation", "action", "procès" ou "procédure" s'appliqueront à toute les réclamations, actions, procès ou procédures (civils, pénaux ou autres, y compris les appels), en cours ou imminent, et les mots "responsabilité" et "dépenses" incluront, sans limitation, les frais d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés en cas de transaction, les amendes, les pénalités et les autres responsabilités.

Il ne sera alloué aucune indemnité à un administrateur ou fondé de pouvoirs:

A.- pour toute responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison de faute délibérée, de mauvaise foi, de négligence ou d'inattention fautive au regard des devoirs liés à la conduite de sa fonction;

B.- à l'égard de toute affaire pour laquelle il aura finalement été jugé comme n'ayant pas agi de bonne foi et raisonnablement pu estimer que son action était dans le meilleur intérêt de la Société;

C.- en cas de transaction, à moins qu'il ait été prouvé que cet Administrateur ou fondé de pouvoirs n'a pas commis de faute délibérée, mauvaise foi, négligence ou inattention fautive des devoirs liés à la conduite de sa fonction:

1) par un tribunal ou tout autre organisme approuvant la transaction; ou

2) par le vote des deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration de la Société constituant au moins la majorité de ce conseil qui ne sont pas eux-mêmes impliqués dans la réclamation, l'action, le procès ou la procédure; ou

3) par un avis écrit d'un conseil indépendant.

Le droit à indemnisation prévu ici peut faire l'objet d'une assurance au moyen de polices d'assurance prises en charge par la Société, est divisible, n'affecte pas tous les autres droits dont dispose un Administrateur ou fondé de pouvoirs actuellement ou par la suite, sera transféré à l'égard de toute personne qui a cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoirs et sera transféré au bénéfice des héritiers, exécuteurs et administrateurs de cette personne. Cette disposition n'affecte d'aucune manière les droits à indemnisation dont dispose le personnel de la Société autre que les Administrateurs et fondés de pouvoirs au terme d'un contrat ou de toute autre disposition légale.

Les dépenses liées à la préparation et la présentation d'une défense à l'encontre de toute réclamation, action, procès ou procédure ayant le caractère décrit à cet article peuvent être avancées par la Société, avant qu'il ne soit statué définitivement à leur sujet sur réception d'un engagement pour ou pour le compte du fondé de pouvoirs ou de l'Administrateur de rembourser ce montant s'il s'avère finalement qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre de cet article.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature isolée ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoirs auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires nommera un "réviseur d'entreprises" agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires et rendra ses services jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 21. La Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société pour le montant minimum tel que décrit dans les documents de vente de la Société, étant entendu:

(i) qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter en la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure au minimum tel que décrit dans les documents de vente, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire.

(ii) la Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées lors d'une Date d'Évaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la Valeur Nette d'Inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans les documents de vente.

Au cas où les rachats ont été reportés, les actions en question seront rachetées au Prix par Action basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, sous déduction d'une commission d'ajustement incluant, mais pas limité à, une commission de rachat selon ce qui sera décidé de temps à, autre par le conseil d'administration et décrit dans les documents de vente.

Le prix de rachat sera normalement payé endéans la période spécifiée par les Administrateurs dans les documents de vente après la date à laquelle a été fixé le Prix par Action applicable et sera basé sur le Prix par Action de la catégorie concernée de la classe d'actions en question, tel que celui-ci sera déterminé selon les dispositions de l'article 23 des présentes sous déduction d'une commission d'ajustement incluant, mais pas limité à la commission de rachat selon ce qui sera décidé de temps à autre par le conseil d'administration et décrit dans les documents de vente. Si en des cas exceptionnels la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit ou par toute manière tel que décrite dans les documents de vente, par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La confirmation de participation accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert ou assignation doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe quelles de ses actions (sous réserve de l'approbation de l'actionnaire) par un remboursement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire d'avoirs du portefeuille du Fonds concerné dont la contre-valeur (décrite à l'article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste et sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions du Fonds concerné et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un expert indépendant.

Les actions de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander l'échange de tout ou partie de ses actions d'une catégorie d'une classe en actions de même catégorie d'une autre classe ou en actions d'une autre catégorie de la même classe conformément à une formule d'échange telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des échanges et peut soumettre l'échange au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans les documents de vente.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire et le Prix par Action et le Prix de Rachat des actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque classe d'actions, périodiquement par la Société, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation").

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix par Action des actions de n'importe laquelle des classes d'actions ainsi que l'émission, l'échange et le rachat des actions de cette classe:

a) pendant toute période pendant laquelle un marché principal ou une bourse, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la classe concernée est cotée, est fermée (pour une raison autre que des congés normaux) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues de manière substantielle;

b) toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi et dont les parts ou actions constituent une partie substantielle des avoirs de la Société ne peut pas être déterminée de manière précise afin de refléter leur valeur de marché équitable à un Jour d'Évaluation donné;

c) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, ou les évaluer;

d) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou les prix ou valeurs courants sur une bourse, sont hors de service;

e) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou à des paiements dus à la suite du rachat d'actions, ne peut être effectué, de l'avis des Administrateurs, à un taux de change normal;

f) pendant toute période où, de l'avis des Administrateurs de la Société, il existe des circonstances inhabituelles qui rendent impossible ou inéquitable la continuation des transactions sur les actions d'une des classes d'actions de la Société;

g) si la Société est ou est susceptible d'être liquidée, lors de ou après la date à laquelle un avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires est donné, lors de laquelle une résolution pour liquider la Société est soumise.

Pareille suspension sera rendue disponible comme décrit dans les documents de vente par la Société et sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou l'échange de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du Prix par Action ou l'émission, le rachat et l'échange des actions des autres classes d'actions.

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie dans chaque classe d'actions de la Société, s'exprimera en dollars U.S. ou en toute autre devise de référence de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à cette catégorie, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette catégorie moins les engagements attribuables à cette catégorie, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie.

Le Prix par Action d'une action de chaque catégorie dans chaque classe sera déterminé pour chaque Jour d'Évaluation comme étant égal à la Valeur Nette d'Inventaire de ladite catégorie ce jour-là, ajustée pour refléter les frais de transactions "taxes de dilution" ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime convenable d'être pris en considération en relation avec ladite catégorie, divisé par le nombre d'actions de ladite catégorie alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au deuxième chiffre décimal significatif le plus proche ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre.

Le conseil d'administration peut décider d'opérer des arrangements d'égalisation de dividendes en relation avec la Société.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des catégories respectives des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres mais pas encore livrés);

(c) toutes les obligations, tous les titres, actions, parts/actions dans des organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ou contractés par elle;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où une information y relative est à la disposition de la Société (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires à la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans ou reflétés par le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) Des actions ou parts dans un organisme de placement collectif ouvert seront appréciées à la valeur actuelle des avoirs nets de telles actions ou unités à partir de la Date d'Évaluation en question, à défaut de quoi elles seront évaluées à la valeur estimée des avoirs nets à partir d'une telle Date d'Évaluation, à défaut de quoi elles seront évaluées à la dernière valeur disponible des avoirs nets, qu'elle soit estimée ou actuelle, qui est calculée antérieurement à une telle Date d'Évaluation qui est la plus proche d'une telle Date d'Évaluation, sous réserve que, au cas où des événements se sont produits qui ont abouti dans un changement matériel de la valeur des avoirs nets de telles actions ou unités depuis la date à laquelle une telle valeur actuelle ou estimée des avoirs nets a été calculée, la valeur de telles actions ou unités sera ajustée pour refléter, selon l'opinion raisonnable du conseil d'administration, un tel changement.

(2) Des actions ou parts dans un organisme de placement collectif dont l'émission ou le rachat est restreint et pour lesquelles un marché secondaire est maintenu par des négociants qui, en tant que teneur de marchés principaux, offrent des prix aux conditions du marché, seront évaluées par les administrateurs en conformité avec de tels prix;

(3) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(4) La valeur des valeurs mobilières (incluant une action ou part dans un organisme de placement collectif ouvert) et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché organisé sera déterminée au dernier prix disponible. Lorsque de telles valeurs mobilières ou autres avoirs sont cotés ou traités sur plus d'une bourse de valeurs ou marché organisé, les Administrateurs choisiront la principale de ces Bourses de valeurs ou le principal de ces marchés à cet effet;

(5) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au jour de la transaction applicable ne sont pas cotées sur une bourse ou sur un marché organisé ou, si pour des valeurs cotées sur une bourse ou un marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (4) n'est pas, de l'avis du conseil d'administration, représentatif de la valeur objective de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi ou par tous autres principes d'évaluation appropriés;

(6) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché organisé seront évalués d'une manière sûre et vérifiable;

(7) Les contrats de "swap" seront évalués conformément aux règles d'évaluation généralement admises qui peuvent être vérifiées par les auditeurs. Les contrats de "swap" basés sur des actifs ("asset based swaps") seront évalués par référence à la valeur du marché des actifs sous-jacents. Les contrats de "swap" de performance seront évalués par référence à la valeur nette présente des performances futures sous-jacentes.

(8) Pour des actions ou unités d'un organisme de placement collectif tenu par la Société, pour lesquelles les émissions et les rachats sont restreints et pour lesquelles un marché secondaire est opéré entre les négociants qui, en tant que teneur de marché principaux, offrent des prix aux conditions du marché, le conseil d'administration peut décider d'évaluer de telles actions ou unités en conformité avec les prix ainsi établis.

(9) La valeur d'une obligation ou d'une autre valeur qui est négociée principalement sur un marché constitué entre négociants professionnels et investisseurs institutionnels, sera déterminée par référence au dernier prix disponible;

(10) Des valeurs ou engagements en devises autres que la devise de référence de la classe d'action, seront converties à l'aide du cours au comptant en question coté par une banque ou une autre institution financière;

(11) dans des circonstances où les intérêts de la Société ou des actionnaires le justifie pour éviter les pratiques de "market timing", par exemple), le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures appropriées, comme appliquer une méthodologie de "fair value pricing", pour ajuster la valeur des avoirs de la Société. Une telle méthodologie de "fair value pricing" sera déterminée conformément aux procédures établies par et sous la surveillance du conseil d'administration. Au cas où la Société fait usage de "fair value pricing", elle peut prendre en compte tous les facteurs qui lui semblent appropriés;

(12) si un des principes d'évaluation précités ne reflètent pas la méthode d'évaluation communément utilisée sur des marchés spécifiques ou si un des principes d'évaluation ne semble pas juste pour la détermination de la valeur des avoirs de la Société, que ce soit uniquement pour une classe d'action, le conseil d'administration peut fixer, de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis, différents principes d'évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b) tous les frais d'administration, redus ou échus (y compris la commission de gestion et celle de dépôt et les honoraires de l'agent de domiciliation de Société, les primes d'assurances et ceux payables à tous autres mandataires et agents de la Société);

c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société

mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, s'il y a lieu, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit, actuels ou éventuels à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée envers des tiers. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le conseil d'administration pourra tenir compte de toutes les dépenses à payer par la Société, ce qui comprendra dépenses de formation, honoraires à payer à ses conseillers d'investissement ou gérants d'investissement, comptables, banque dépositaire, agent domiciliataire, teneurs du registre et agents de transfert, tout agent payeur et représentants permanents sur les lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, honoraires pour des services légaux et de révisions, honoraires et dépenses des Administrateurs, dépenses de promotion, d'impression, de réédition de comptes et de publication, incluant les frais d'annonce ou de préparation et d'impression des documents de vente, documents explicatifs ou d'enregistrement, impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses de fonctionnement, y compris les frais d'achat et de vente d'actifs, intérêts, charges bancaires et commissions de courtage, frais de port, téléphone et telex. Le conseil d'administration peut calculer toutes les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les Administrateurs établiront pour chaque classe d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque catégorie seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille des actifs établi pour cette catégorie d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'une classe ou catégorie déterminée ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'une classe ou catégorie déterminée, cet engagement sera attribué à la classe ou catégorie en question;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une classe ou catégorie déterminée, cet actif ou engagement sera attribué à toutes les catégories au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différentes classes d'actions; étant entendu que tous les engagements attribuables à une classe ou catégorie engageront cette classe ou catégorie; et

e) à la date de clôture pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende sur les actions d'une classe ou catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe ou catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

La Société est créée avec des compartiments multiples conformément à l'article 71 de la Loi. Les actifs d'un compartiment spécifique répondent exclusivement des droits des investisseurs dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article;

a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'Article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par les Administrateurs du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à une classe exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question; et

c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues, sera basé sur le Prix par Action tel que défini ci-avant pour la catégorie déterminée de la classe d'actions en question. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les Administrateurs, comme prévu dans les documents de vente. Le Prix par Action (ne comprenant pas la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes lois applicables, notamment au regard du rapport d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières ou autres avoirs acceptées par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 25. Le conseil d'Administration peut autoriser toute société ou autre personne désignée pour la distribution des actions de la Société d'appliquer à tout acheteur une commission de vente d'un montant qui sera déterminé soit de façon générale soit pour un ou plusieurs cas particuliers.

Art. 26. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence avec la constitution et se terminera le 31 décembre 2008. Les comptes de la Société seront exprimés en dollars U.S. ou en toute autre devise à déterminer par le conseil d'administration. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en dollars U.S. et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 27. Les actionnaires décideront de l'affectation du revenu annuel net des investissements pour autant que les administrateurs n'aient pas décidé, selon des conditions qu'ils choisissent librement, d'émettre dans chaque Fonds, des actions pour lesquelles les revenus sont soit distribués ("Actions de Distribution"), soit capitalisés ("Actions de Capitalisation").

Les dividendes peuvent, en outre, relativement à chaque catégorie d'actions, comprendre une contribution prélevée sur un compte d'égalisation qui peut être maintenu pour chacune de ces catégories et qui, dans un tel cas, sera, par rapport à chaque catégorie, crédité au moment de l'émission d'actions et débité au moment du rachat d'actions d'un montant calculé par rapport aux revenus échus attribuables à ces actions.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans l'acquisition d'actions supplémentaires de la même catégorie dans la classe concernée, sauf si l'actionnaire a opté explicitement pour recevoir des dividendes en espèces.

Les dividendes payés au comptant seront normalement payés dans la devise de référence ou, dans des circonstances exceptionnelles, dans telle autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés en tels lieux et à tels moments fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut arrêter de manière définitive le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera, conformément à la loi luxembourgeoise, procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit à la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présent Statuts, sont déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit USD	Nombre d'Actions
Peak Partners (Luxembourg) S.A.	50.000	500

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent à EUR 7.500,-.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La personne nommée ci-dessus, représentant l'entier capital souscrit et se considérant dûment convoquée, procède immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, la réunion prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommés administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenu en 2009:

1) M. Frederic Rosset, Chairman, Managing Director, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève;

2) M. Luc de Vet, Managing Director, Citco (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
and

3) M. Thierry Rambosson, Chief Operation Officer, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève.

Deuxième résolution

Le suivant a été attitré auditeur de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2009:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes ci-dessus comparantes, le présente acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-F. RICHARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17850. — Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le cinq mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008059197/242/1186.

(080067031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Chapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 98.702.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055423/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fiducorp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055626/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06049. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Centrum Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.511.

—
EXTRAIT

En date du 10 avril 2008, L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant que gérante de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Jorrit Crompvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008055435/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 mars 2008

En date du 4 mars 2008, le conseil d'administration a décidé:

- De nommer Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 19 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Lux Prime Pension A Sepcav

Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008055429/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ace Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:
 - M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger, M. Pascal Chauvaux, M. Gérald Chatelain, M. Jean-Pierre Buri, M. Rémy Obermann et M. Christophe Gilles pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour Ace Asset Management

Pictet Funds (Europe) S.A.

George-Marios Prantzios / Christian Jeanrond

Référence de publication: 2008055436/52/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Anthony S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.622.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire tenue en date du 14 avril 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2008055437/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Multi Media Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.I. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 68.460.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration

1) L'assemblée accepte la démission de Mme Rusinova Petra de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008055438/725/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Seabird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 57.759.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 2008 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire;
- Le mandat des autres administrateurs sortants, M. Fernand HEIM et Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, Présidente, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour extrait conforme
SG AUDIT Sàrl
Signature

Référence de publication: 2008055441/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NPB SICAV
Fortis Banque Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008055445/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07509. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Stephan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.623.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire tenue en date du 14 avril 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 18 avril 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2008055447/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 122.676.

En date du 3 avril 2007, HBI Kaltenkirchen S.à r.l. a changé sa dénomination en H2O FundCo S.à r.l.

En date du 21 décembre 2007, le siège social de H2O FundCo S.à r.l. a été transféré au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède que l'associé unique et un des gérants de la Société est désormais H2O FundCo S.à r.l. sis au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour extrait et publication
H2O LuxCo S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008055687/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Navire Barberousse SC, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 140.

Je soussigné Joseph Delrée, expert comptable, agissant en tant que domiciliataire de la société NAVIRE BARBEROUSSE SC immatriculé E140, domiciliée à 2A/46, route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux dénonce par la présente le siège de la société.

Clervaux, le 23 avril 2008.

Ecofiducia Sàrl
Expert Comptable
Joseph Delrée
Gérant

Référence de publication: 2008055559/4962/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08425. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Tolérance S.C., Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 2.821.

Concerne: Dénonciation de la société TOLERANCE SC

Je soussigné Joseph Delrée, expert comptable, agissant en tant que domiciliataire de la société TOLERANCE SC immatriculé E2821, domiciliée à 2A/46, route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux dénonce par la présente le siège de la société.

Clervaux, le 23 avril 2008.

Ecofiducia Sàrl
Expert Comptable
Joseph Delrée
Gérant

Référence de publication: 2008055560/4962/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08426. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Rosh Trust International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 09 août 2007 à 15 heures

Résolutions

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix de reconduire les mandats de tous les Administrateurs, en fonction qui se présentent comme suit:

Monsieur Mark KLABIN, Administrateur

Madame Melitta PLAMENIG, Administrateur

Madame Irena WOROBIKIEWICZ, Administrateur

La démission de Monsieur Willem Van Cauter a été acceptée. Est nommé en remplacement la société VAN CAUTER-SNAUWAERT § CO SA RL comme Commissaire.

Les mandats de tous les Administrateurs et Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING SA
M. KLABIN

Référence de publication: 2008055730/553/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

S.F.X. SC, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 322.

Je soussigné Joseph Delrée, expert comptable, agissant en tant que domiciliataire de la société S.F.X SC immatriculé E322, domiciliée à 2A/46, route d'Eselborn à L- 9706 Clervaux dénonce par la présente le siège de la société.

Clervaux, le 23 avril 2008.

Ecofiducia Sàrl
Expert Comptable
Joseph Delrée
Gérant

Référence de publication: 2008055561/4962/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08427. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008055563/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

TowerView Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.240.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jean-Jacques Delori, professionally residing at 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Brussels, Belgium, represented by Mr Jean-Florent Richard, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 April 2008.

The proxy given, respectively signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), under the name of "TowerView Sàrl" (the "Company").

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time, as the case may be, by a decision of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation as provided in Article 18 hereof.

Art. 3. The object of the Corporation is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion.

The Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

In the event the board of managers determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (€ 10) each.

A share may only be transferred or devolved subject to the consent required by article 189 of the Law.

A transfer of shares shall be executed by notarial or private deed. Transfer of shares will be binding upon the Company or third parties only following a notification to, or acceptance by, the Company as provided in article 1690 of the Civil Code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each member, his residence or elected domicile, the number of shares held by such member, the amounts paid in on each share, and any transfers of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the single member or, if applicable, pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as provided in Article 18 hereof.

Art. 7.

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by law to the general meeting of the members.

Articles 194 to 196 and article 199 of the Law are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the members by registered mail.

In that case, the members shall cast their vote and mail it to the Company within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

3. Notwithstanding the foregoing, a regularly constituted general meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of the members shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to the members at least ten days prior to the general meeting.

Each unit is entitled to one vote. A member may act at any general meeting by appointing another person as its proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic mail.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a general meeting of the members duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Subject to article 7 (1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting on the first Wednesday of the month of May in each year at 11.30 a.m.

If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of the members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the general meeting.

Art. 9. The Company shall be managed by one or more managers who need not be members of the Company. If there is more than one manager, without prejudice to article 14, the managers shall act as a board.

The managers shall be elected by the members at their annual general meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A manager may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the general meeting of the members.

Art. 10. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to two delegates of its choice, provided that such delegates fulfill all legal requirements. A delegate may be revoked at any time and for any reason by a decision of the board of managers. The first delegates of the Company are appointed by the members.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear and speak with each other. The participation in a board meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, director, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the members.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved and signed by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 13. The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in the event there is a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The annual accounts of the Company are supervised by one or several auditors who shall qualify as "réviseurs d'entreprises" to be appointed by the board of managers. Such auditors will deliver their report to the board of managers.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2008.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of the members, upon recommendation of the board of managers, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions set out by Law, upon decision of the board of managers.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years may not thereafter be claimed by the holder of such share; such dividend shall be forfeited by the holder of such share and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 18. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of the members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the members, subject to the quorum and voting requirements provided for by the Law.

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law on commercial companies as amended.

Art. 21. As long as a single member holds all shares of the Company, the Company shall exist as a single member company pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up 1,250 shares for twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) with a par value of ten Euro (10 EUR) per share.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager for an unlimited period of time:

Mr Jean-Jacques Delori, professionally residing at 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Brussels, Belgium.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document, having been read aloud to the appearing person who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary.

Suit la traduction de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jean-Jacques Delori, de résidence professionnelle à 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Brussels, Belgique, représenté par Monsieur Jean-Florent Richard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 avril 2008.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, ès qualités, a demandé au notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la comparante une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts"), sous la dénomination de "TowerView Sàrl" (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des Statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. L'objet de la Société est de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités juridiques. Elle peut également procéder tant à l'acquisition à travers des achats, souscriptions ou de toute autre manière, qu'au transfert à travers des ventes, échanges ou autrement, de titres, actions, dettes obligataires, billets à ordre et toutes autres valeurs, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des participations dans des associations et exercer son activité par le biais de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

De manière générale, elle peut porter assistance (par prêts, avances, garanties, cautions ou autre) à des sociétés et autres entreprises dans lesquelles la Société a des intérêts ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, peut prendre des mesures de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de la gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger, se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euro (10 €) chacune.

Une part sociale ne peut être transférée ou léguée entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement conformément à l'article 189 de la loi.

Un transfert de parts sociales doit être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à, ou son acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés devra être tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de tout associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales détenues par lui, les sommes payées par part sociale, ainsi que tout transfert de parts sociales et les dates de ces transferts.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18.

Art. 7.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que l'article 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution écrite, dont le texte sera envoyé par la gérance aux associés, par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés devront émettre leur vote et l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

3. Nonobstant les dispositions ci-avant, toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales d'associés seront convoquées par le conseil de gérance par convocation adressée par lettre recommandée aux associés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par courrier électronique.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des parts sociales en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles, appréciées de façon discrétionnaire par le conseil de gérance, le requièrent.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et heures prévus dans les convocations y relatives.

Art. 9. La société est gérée par un gérant ou par plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance, nonobstant l'article 14.

Les gérants sont élus par les associés lors de l'assemblée générale annuelle des associés pour une période d'un an et remplissent leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux délégués de son choix, à condition que ceux-ci remplissent toutes les conditions légales. Tout délégué peut, à tout moment, et pour toute raison être révoqué par une décision du conseil de gérance. Les premiers délégués de la Société sont désignés par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote majoritaire des présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance devront recevoir une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. La nécessité d'une convocation peut être supprimée par le consentement de chaque gérant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par courrier électronique. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, courrier électronique, un autre gérant comme son représentant.

Un gérant peut assister, et être considéré comme étant présent, à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble. La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de l'autre partie contractante), ce gérant informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne décidera ni ne votera sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul document ou plusieurs documents distincts.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 13. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature unique du gérant et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants de la Société, ou par la signature unique de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 15. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs, ayant la qualité de "réviseurs d'entreprises", qui seront nommés par le conseil de gérance. Les réviseurs soumettront leur rapport au conseil de gérance.

Art. 16. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Art. 17. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le montant restant des bénéfices nets annuels sera affecté et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider, de temps à autre, du versement de dividendes.

Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil de gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance, au lieu et à l'heure décidée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra, par la suite, plus être réclamé par le porteur de cette part sociale; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non demandés qui seront détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts sociales.

Art. 18. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la liquidation de la société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, procédant à cette dissolution, et qui déterminera (ou détermineront) les pouvoirs et émoluments des liquidateurs.

Art. 19. Les Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 20. Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 21. Aussi longtemps que l'associé unique détient toutes les parts sociales, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la loi seront applicables, entre autres.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré 1.250 parts sociales pour douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) d'une valeur nominale de dix Euro (10 EUR).

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne désignée en tête des présentes, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Jacques Delori, demeurant professionnellement au 7, rue Joseph Stevensstraat, 1000 Bruxelles, Belgique.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-F. RICHARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17849. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le cinq mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008059198/242/370.

(080067024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Investissimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 100.068.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INVESTISSIMO S.A. qui s'est tenue en date du 17 mars 2008 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore avec effet à ce jour.

2. La société MBC AUDITORS LIMITED, établie et ayant son siège social au 64 Baker Street; W1U 7GB London; ANGLETERRE a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009, en remplacement de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS démissionnaire.

3. Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009, en remplacement de Mademoiselle Cindy REINERS démissionnaire.

4. Monsieur Guy LUDOVISSY, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009, en remplacement de Monsieur Graham J. WILSON démissionnaire.

5. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé en tant que quatrième Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008055600/309/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 31 décembre 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055564/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

KEV Germany 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.046.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008055567/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Doublet et Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.637.

Par le présent avis, il est notifié que:

- Monsieur SOULIE Jean-Paul Camille Marie, gérant, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar;

- Madame SOULIE Virginie, gérante, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 6, avenue Pierre Odier CH-1224 Chenes-Bougeries - Suisse;

- Madame DOUBLET Monique Raymonde Jehanne Marthe épouse SOULIE, gérante et Associée, avec pouvoir de signature individuelle, demeure 32, Al Mashrif, PO Box 22185, Q- Doha, Etat du Qatar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055705/817/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Marchiol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 95.992.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2008

L'Assemblée Générale décide que le siège de l'établissement secondaire du Luxembourg sera transféré du 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette à la Zone Industrielle Woeller - Lot 8 - Hall n° 4 - Soleuvre, L-4410 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature

Le mandataire de la Société

Référence de publication: 2008055568/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Poli Investments One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.208.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055572/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ewald WOLTER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 63, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 19.213.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008056149/213/11.

(080062037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.205.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008056148/202/12.

(080061689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

—
Les statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056144/219/13.

(080061739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.815.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056145/219/13.

(080061735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Genova Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.816.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 06 mars 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008056146/219/13.

(080061716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Laya Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 64.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAYA HOLDING S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008055888/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03755. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Cross Atlantic Associates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.080.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008055885/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08253. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Astrea Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.712.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard royal, L-2449 LUXEMBOURG
Signatures.

Référence de publication: 2008055886/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08250. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.426.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008055887/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08275. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Peony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 98.392.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055828/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Poli Ru Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.201.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055573/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

S.A.F. Finanzholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.726.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung, abgehalten am 28. Januar 2008

Gesellschaftssitz

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Gesellschaftssitz wieder nach L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur mit sofortiger Wirkung zu verlegen.

Luxemburg, den 18. April 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008055574/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Immo Lux - Airport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.105.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055622/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06045. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Eurolizenz SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.058.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055671/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05559. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Florens S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.005.

—
L'institut domiciliataire, COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION Sàrl, établi au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen dénonce avec effet immédiat le siège social de la société FLORENS S.A., dont le numéro du registre de commerce est B 104.005. Strassen, le 6 février 2008

Strassen, le 6 février 2008.

L'institut domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008055578/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Société Générale de Construction Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 27.319.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE GENERALE DE CONSTRUCTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055581/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Smart International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue, Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SMART INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055582/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Silinf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.255.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055627/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08313. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Seltex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 29.558.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SELTEX S.A.
Signature

Référence de publication: 2008055583/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ridley Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 53.244.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme
RIDLEY FINANCE EUROPE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008055584/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

RW-DC Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 58.058.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme
RW-DC ENERGY INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2008055585/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055674/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07766. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Euro Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.392.

—
Le bilan arrêté au 15 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour Euro Dot S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055607/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05435. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Silinf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.255.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055628/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08314. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Euro Colon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.390.

Le bilan arrêté au 15 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour Euro Colon S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055610/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05430. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055619/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05203. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

BIM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIM FUND

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055604/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07510. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Silinf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055629/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08315. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

AMBK Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.287.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055655/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06558. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

WME International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 130.652.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WME INTERNATIONAL SA qui s'est tenue en date du 10 mars 2008 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet à ce jour.

2. La société MBC AUDITORS LIMITED, établie et ayant son siège social au 64 Baker Street; W1U 7GB London; Angleterre a été nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société UNITED CAPITAL CONTROLLERS démissionnaire.

3. Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 en remplacement de Mademoiselle Cindy REINERS démissionnaire.

4. Madame Catherine Manry, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été nommé en tant que quatrième Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008055599/309/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Richbourg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055669/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05567. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.649.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 avril 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par Monsieur Olivier CONRARD et Monsieur Stefano DE MEO, de leur fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Andrea PRENCIPE, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par la société ALTER AUDIT S.à r.l. et décide de nommer Mademoiselle Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des deux nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Davide MURARI
Administrateur

Référence de publication: 2008055601/1494/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Colour International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. élire Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'administration.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

COLOUR INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008055685/5710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Rouf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055675/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07755. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Rouf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.939.

—
Le bilan du 22 novembre 2004 au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055676/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07753. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

L'Alpic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.244,96.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 127.252.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2008

Au cours de l'assemblée générale ordinaire des associés, réunie le 14 avril 2008, il a été constaté qu'aucune cession de parts sociales n'était intervenue entre les associés de la société L'ALPIC et que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux était toujours celui figurant aux statuts du 28 mars 2008, publiés au Mémorial C, n° 1232 du 21 juin 2007, p. 59.124.

En conséquence, les associés de la société à responsabilité limitée L'ALPIC sont:

- La Société anonyme IMMOVAL SAINTE CROIX S.A., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte Croix, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 97.188. Parts détenues: 600

- Monsieur Christian DE BIASI, employé privé, née le 31 juillet 1944 à La Tronche (France), demeurant à F-38240 Meylan, 3, allée des Vulpains, (France) Parts détenues: 220

- Madame Solange SALOMON, employé privée, née le 21 mai 1952 à Rives (France), demeurant à F-38240 Meylan, 3, allée des Vulpains, (France) Parts détenues: 180

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055700/321/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Wilton 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 122.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056315/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08240. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

B.E.I.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 80.466.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008056317/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05924. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Delta Lloyd Privilege, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.850.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 février 2008

En date du 22 février 2008, le conseil d'administration a décidé de:

- Changer le siège social de Delta Lloyd Privilege de 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 4 septembre 2007.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Delta Lloyd Privilege
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055598/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Le bilan du 11 avril au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour DBM DACH-IMMOFLEX INTERNATIONAL
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055603/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07512. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Euro Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2008.

Pour Euro Dot S.A.
Luxembourg International Consulting S.A.
Signature

Référence de publication: 2008055608/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05433C. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.
